



Département et
Préfecture de
Haute-Saône

**DOCUMENT DE
TRAVAIL**

Stratégie et plan d'actions 2018-2023

Schéma départemental
d'amélioration de l'accessibilité des
services au public

Mai 2017

— Orientation n°1 —

**Faire de la Haute-Saône un
département moteur de la
transition numérique des
services au public**

Fiche action n°1 : Structurer le réseau d'inclusion numérique à l'échelle départementale

Besoins et objectifs

Eléments de diagnostic

- Une couverture numérique encore partielle dans certaines zones du département
- De plus en plus de démarches administratives et fiscales qui s'opèrent de façon dématérialisée
- Des usagers en difficulté dans l'utilisation des outils numériques, interrogeant l'accès aux droits de ces derniers, en particulier les personnes âgées, les jeunes et les publics précaires

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Offrir un accès au numérique à tous les Hauts-Saônois
- Assurer un accompagnement des publics en difficulté dans leurs démarches quel que soit leur lieu d'habitation
- Favoriser l'autonomie de l'utilisateur dans l'utilisation des outils numériques pour, *in fine*, réduire le nombre de personnes ayant besoin d'un accompagnement

Mise en œuvre

Porteur(s) de l'action

Pilotes : Département et Etat

Partenaires : Pays, EPCI, communes, CCAS/CIAS, bibliothèques, centres sociaux, tissu associatif, Haute-Saône Numérique, MSAP, opérateurs de services...

Préconisations

- **Action 1.1** : Connecter les sites identifiés comme prioritaires par le diagnostic du SDAASAP et non couverts par la fibre Très Haut-Débit (FTTH)
- **Action 1.2** : Repenser les aides financières aux collectivités, aux structures associatives, aux CCAS et aux établissements d'enseignement dans l'acquisition de matériel informatique
- **Action 1.3** : Développer la formation numérique à destination des professionnels au contact du public (agents d'accueil, travailleurs sociaux, animateurs de MSAP, ...) et des usagers
- **Action 1.4** : Assurer une meilleure visibilité des ateliers de formation numérique déjà existants
 - S'appuyer sur différents outils de communication (ex. au travers d'une plateforme ou d'un portail numérique unique, via différents documents de communication mis à disposition dans des lieux clés, en informant les partenaires au contact des usagers en difficulté...)
- **Action 1.5** : Engager une réflexion sur la tenue d'une conférence départementale annuelle dédiée aux usages du numérique (ex. participants : Haute-Saône Numérique, MSAP, centres médico-sociaux, CCAS, médiathèque départementale et EPCI)

Autres documents directeurs

- Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Haute-Saône, SDTAN 2.0

Suivi

Suivi et évaluation

1. Nombre d'embauches de personnel dédié au numérique
2. Nombre de formations autour du numérique et fréquentation
3. Tenue de la conférence départementale dédiée au numérique
4. Nombre de personnes accompagnées

Calendrier

Action 1.1 : tout au long du Schéma

Action 1.2 : tout au long du Schéma

Action 1.3 : tout au long du Schéma

Action 1.4 : une fois par an

Action 1.5 : une fois par an

Fiche action n°2 : Construire un portail numérique unique en Haute-Saône

Besoins et objectifs

Eléments de diagnostic

- Un parcours « numérique » de l'utilisateur et un repérage sur la toile qui peut être complexe au vu :
 - De sites internet qui ne sont pas toujours actualisés
 - D'informations et liens entre les partenaires parfois manquants
- Des dispositifs et structures d'accompagnement peu visibles pour l'utilisateur

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Capitaliser sur l'outil numérique pour améliorer la lisibilité des dispositifs, en particulier ceux dédiés à l'accompagnement au numérique

Mise en œuvre

Porteur(s) de l'action

Pilote : Département

Partenaires : Etat (dont DSDEN, DDFIP), Région, EPCI, communes, grands opérateurs de services (CAF, CARSAT, CPAM, MSA, Pôle emploi)

Préconisations

- **Action 2.1 :** Etablir 3 niveaux d'entrées
 - Selon la situation personnelle de l'utilisateur (ex. jeune en recherche d'emploi, personne âgée, jeune ménage souhaitant s'installer...)
 - Selon une approche territoriale (cartographie des services avec zoom possible par territoire)
 - Par thématique (ex. social, insertion, formation, culture, sport, santé, commerces, logement, mobilité...)
- **Action 2.2 :** Anticiper les enjeux de contenu, d'alimentation, d'actualisation et de gestion des données :
 - Construire une plateforme flexible pour faciliter l'intégration, la suppression, la mise à jour des contenus
 - Faciliter les mises à jour avec un accès spécifique pour les techniciens des collectivités (plateforme collaborative)
 - Intégrer un agenda commun à l'ensemble des partenaires
- **Action 2.3 :** Penser l'ergonomie de la plateforme dans l'optique de faciliter l'usage de tous les publics
 - Proposer une entrée simple et lisible et un contenu clair et synthétique (graphismes, parcours de l'internaute simplifié)
 - Travailler sur la prévention et la gestion des risques au cours de la navigation
 - Prévoir des tutoriels d'utilisation voire un forum de discussion
- **Action 2.4 :** Etablir une stratégie de communication intensive autour du dispositif
 - Réaliser des supports de communication déclinés à l'échelle des intercommunalités

Suivi

Suivi et évaluation

1. Mise en place de la plateforme
2. Nombre de visites / visiteurs / durée des visites
3. Enquête de satisfaction du service

Calendrier

Actions 2.1/ 2.2 / 2.3 : Dès 2018, pour une mise en place effective en 2019

Action 2.4 : début 2019, puis régulièrement

Action 2.5 : début 2019

— Orientation n°2 —

**Développer et faire connaître
les Maisons de Services au
Public (MSAP)**

Eléments de diagnostic

- 14 MSAP présentes en Haute-Saône qui assurent un bon maillage du territoire
- Des portages différents selon les structures (collectivités et La Poste)
- Un dispositif encore peu visible pour l'usager

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Sensibiliser les habitants à la présence, à l'offre de services des MSAP et au rôle de relais des agents
- Développer une communication multidimensionnelle et multicanale autour des MSAP

Porteur(s) de l'action

Pilotes : Sous-Préfecture de Lure

Partenaires : Département, EPCI, communes, La Poste, opérateurs de service (CAF, CARSAT, CPAM, MSA, Pôle emploi), Insertion 70, missions locales, chambres consulaires, presse, associations...

Préconisations

- **Action 3.1** : Travailler sur le fléchage autour des structures :
 - Renforcer la signalétique urbaine pour les MSAP, en lien avec les communes (panneaux routiers)
 - Améliorer la signalétique extérieure des MSAP conformément à la Charte nationale
- **Action 3.2** : Créer un réseau d'ambassadeurs des MSAP en s'appuyant sur les relais locaux pour diffuser l'information dans les territoires
 - Identifier les acteurs susceptibles de jouer ce rôle : agents de développement, élus locaux et personnel des collectivités au contact du public...
 - Réaliser des interventions par les animateurs MSAP au sein des structures ambassadrices (ex. conseils communautaires)
 - Lancer une grande campagne de communication auprès des élus locaux (ex. courrier co-signé par le Préfet et le Président du Conseil départemental)
- **Action 3.3** : Communiquer largement et régulièrement sur la localisation des MSAP ainsi que sur les services qu'elles proposent en s'appuyant sur :
 - Les supports de communication mutualisés (s'appuyer sur les documents produits par la cellule d'animation nationale)
 - Les sites internet et réseaux sociaux des partenaires, des communes, de l'EPCI d'accueil, et le portail numérique unique
 - La presse locale
 - L'usager directement (ex. remise commentée d'un support de communication par le facteur-guichetier des MSAP Poste)
- **Action 3.4** : Assurer un suivi des mises à jour des sites internet des partenaires (Pôle emploi, CAF...) au sein desquels les MSAP sont présentées

Suivi et évaluation

1. Mise en place d'une signalétique
2. Outils de communication utilisés et niveaux de diffusion
3. Présence en ligne des MSAP
4. Fréquentation des MSAP

Calendrier

Action 3.1 : en 2018

Action 3.2 : en 2018

Action 3.3 : tout au long du Schéma

Action 3.4 : une fois par an

Besoins et objectifs

Eléments de diagnostic

- Des échanges entre certaines MSAP ayant aujourd'hui lieu de manière informelle mais certains animateurs qui ne connaissent pas leurs homologues
- Une offre de service pouvant être hétérogène en fonction des structures et des portages
- Un dispositif de bornes visio-guichets qui évolue vers une solution technique plus adaptée et la mise en place d'un agenda partagé
- Un enjeu d'approfondissement des liens avec leurs partenaires pour certaines MSAP

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Poursuivre et faire évoluer la dynamique de réseau inter-MSAP
- Harmoniser les compétences des agents et, in fine, l'offre de service des MSAP dans le respect des particularités locales de chaque structure
- Etoffer l'offre de services disponibles au sein des MSAP

Mise en œuvre

Porteur(s) de l'action

Pilote : Sous-Préfecture de Lure

Partenaires : Etat, Région, Département, EPCI et communes, opérateurs de services (CAF, CARSAT, CPAM, MSA, Pôle emploi), DDFIP, Insertion 70, CCAS/CIAS, La Poste, Chambres consulaires, SNCF, opérateurs téléphoniques, EDF, RAM, Caisse des dépôts et consignations, CDIFF ...

Préconisations

- **Action 4.1 :** Développer des formations pour les animateurs MSAP :
 - Sur l'évolution des dispositifs des opérateurs (voire journées d'immersion au sein des opérateurs de services cf. action n°6)
 - Sur des thématiques en s'appuyant, par exemple, sur les modules proposés par la Caisse des Dépôts et Consignations (accueil et médiation, accompagnement numérique, communication, montage de projet et construction des partenariats, connaissance de la protection sociale et de l'emploi)
 - En s'assurant que ces formations puissent être suivies en visio-conférence par les animateurs ne pouvant se déplacer
- **Action 4.2 :** Structurer le réseau d'animateurs de MSAP en organisant des temps conviviaux trimestriels :
 - Définir le chef de file de ces temps d'échanges (ex. sous-préfecture de Lure, MSAP de façon tournante...)
 - Arrêter un cadre / ordre du jour / déroulé (ex. formation partagée, repas, temps d'échanges de pratiques)
 - Veiller à associer les agents des MSAP Poste
- **Action 4.3 :** Développer l'utilisation par les animateurs des MSAP d'outils partagés (ex. intranet, formations en ligne...) notamment ceux produits par la Caisse des Dépôts et Consignations
- **Action 4.4 :** Etoffer l'offre de service présente au sein des MSAP
 - Poursuivre l'évolution du dispositif de bornes visio-guichets à l'échelle départementale sur une logique inter-opérateurs (élargissement de l'offre)
 - Développer la présence d'autres services publics (ex. DDFIP) voire de services marchands (SNCF, EDF, opérateurs téléphoniques...)

Suivi

Suivi et évaluation

1. Fréquence des réunions et niveaux de participation
2. Effectivité des outils de partages entre les acteurs
3. Nombre de formations et niveaux de participation
4. Intégration de nouveaux opérateurs

Calendrier

Actions 4.1 / 4.2 / 4.3 / 4.4 : tout au long du Schéma

Fiche action n°5 : Mettre en place un dispositif d'évaluation du réseau MSAP

Besoins et objectifs

Eléments de diagnostic

- Un suivi de la fréquentation assuré par les certains animateurs des MSAP mais une hétérogénéité des outils et des pratiques
- Des MSAP aux niveaux de fréquentation variables et une offre inégale en fonction de l'entité porteuse de la MSAP (collectivité ou La Poste)

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Placer le dispositif des MSAP en Haute-Saône dans une démarche d'amélioration continue en termes de maillage territorial comme de contenu de l'offre des MSAP

Mise en œuvre

Porteur(s) de l'action

Pilotes : Sous-Préfecture de Lure / Caisse des Dépôts et Consignation

Partenaires : Etat, Département, EPCI, La Poste

Préconisations

- **Action 5.1** : Evaluer régulièrement la couverture géographique par les MSAP en intégrant les projets identifiés dans les contrats PACT
- **Action 5.2** : Suivre l'activité des MSAP (niveaux de fréquentation, services proposés...) sur la base d'un outil partagé
- **Action 5.3** : Faire évoluer le dispositif en fonction des résultats de l'évaluation (par exemple, redéploiement des MSAP sur le territoire, mise en place d'une MSAP itinérante, d'une antenne MSAP en s'appuyant sur les intercommunalités, évolution des partenariats ...)

Suivi

Suivi et évaluation

- 1) Création d'un outil de suivi partagé
- 2) Evolutions du dispositif

Calendrier

Action 5.1 : une fois par an

Action 5.2 : tout les deux ans

Action 5.3 : tout au long du Schéma

— Orientation n°3 —

**Agir en faveur de l'accès aux
droits et à la santé pour tous**

Besoins et objectifs

Eléments de diagnostic

- Une diversité d'acteurs intervenant auprès des publics fragiles, mais qui n'ont pas toujours des modes d'échanges et habitudes de travail partagés
- Une entrée en contact avec certains services qui n'est pas toujours aisée pour les acteurs sociaux

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Perfectionner le repérage des publics « à risque », avant que la situation ne se dégrade
- Améliorer la connaissance autour des interventions de chacun et, *in fine*, favoriser la cohérence du parcours de l'utilisateur
- Fluidifier les échanges entre les acteurs de l'accès aux droits

Mise en œuvre

Porteur(s) de l'action

Pilote : Département

Partenaires : Etat, Région, EPCI, communes, opérateurs (CAF, CARSAT, CPAM, MSA, Pôle emploi), MSAP...

Préconisations

- **Action 6.1** : Formaliser des rencontres territorialisées entre acteurs agissant en faveur de l'accès aux droits à l'échelle des Unités territoriales d'action sociale (UTAS)
- **Action 6.2** : Réaliser des journées d'échanges thématiques entre les opérateurs de services et les agents au contact du public
- **Action 6.3** : S'appuyer sur le GIP Insertion 70 pour coordonner la mission des acteurs de l'emploi et de l'insertion
- **Action 6.4** : Réfléchir à la mise en place d'un outil de suivi du parcours de l'utilisateur partagé entre les acteurs de l'accompagnement social
- **Action 6.5** : Identifier des interlocuteurs dédiés pour chaque opérateur de service pour les agents au contact du public

Autres documents directeurs

- Schéma Départemental des Services aux Familles 2015-2017
- Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2015-2019
- Schéma de l'autonomie du Département de la Haute-Saône 2013-2017
- Programme départemental de l'Insertion 2016 – 2020

Suivi

Suivi et évaluation

1. Fréquence des réunions territoriales et niveaux de participation
2. Nombre de formations mutualisées et de journées d'immersion réalisées et niveaux de participation
3. Nombre d'utilisateurs des outils dédiés aux professionnels

Calendrier

Action 6.1 / 6.2 : une fois par an/ une fois par semestre

Action 6.3 : tout au long du Schéma

Action 6.4 : dès 2018

Action 6.5 : dès 2018, puis en fonction des changements professionnels

Besoins et objectifs

Eléments de diagnostic

- Des taux de non recours aux droits élevés et un nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés d'ordre social
- Des usagers qui ont parfois des difficultés à identifier le bon interlocuteur
- Une réorganisation des services du Département qui permet un réel maillage du territoire (CMS, permanences, visites à domicile)

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Améliorer la fluidité du parcours de l'usager
- Définir les contours des missions d'accueil social notamment pour les acteurs non sociaux
- Répondre au cadre réglementaire visant à formaliser un premier accueil social inconditionnel de proximité

Porteur(s) de l'action

Pilote : Département

Partenaires : Etat, EPCI, communes, MSAP, CCAS/CIAS, CAF, CARSAT, CPAM, MSA, Pôle emploi

Mise en œuvre

Préconisations

- **Action 7.1** : S'appuyer sur les acteurs locaux (MSAP, communes, intercommunalités...) pour faire la promotion des dispositifs d'accompagnement en cohérence avec l'organisation des services du Département (en cours de restructuration)
- **Action 7.2** : Poursuivre les démarches d'évaluation des accueils dans les structures d'accompagnement social
 - Construire une grille d'évaluation des accueils sociaux
 - Généraliser les enquêtes de satisfaction auprès des usagers
- **Action 7.3** : Favoriser la généralisation et la mutualisation (animateurs MSAP, travailleurs sociaux...) des informations sur les évolutions des dispositifs d'accompagnement des opérateurs de service et sur la médiation et l'accueil du public

Suivi

Suivi et évaluation

1. Nombre de structures évaluées
2. Nombre d'enquêtes réalisées
3. Résultats obtenus par les enquêtes
4. Nombre de formations dispensées

Calendrier

Action 7.1 : tout au long du Schéma

Action 7.2 : tout au long du Schéma

Action 7.3 : tous les deux ans

Fiche action n°8 : Favoriser l'accès à la santé sur le territoire haut-saônois

Besoins et objectifs

Eléments de diagnostic

- Des besoins de santé relativement importants et une offre médicale limitée (densité de médecins généralistes moyenne, certaines spécialités médicales en tension, départs à la retraite des professionnels de santé...)
- Un Projet régional de santé (PRS) qui sera finalisé début 2018
- Une définition des enjeux de santé à l'échelle locale qui passe par les Contrats Locaux de Santé (CLS)

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Créer toutes les conditions permettant d'améliorer l'attractivité du territoire pour les médecins
- Renforcer le bien-être des Haut-saônois par des actions de promotion de la santé

Mise en œuvre

Porteur(s) de l'action

Pilote : Etat (dont ARS)

Partenaires : Département, Pays, EPCI, communes, associations ...

Préconisations

- **Action 8.1 :** Parachever le maillage départemental des Contrats Locaux de Santé
- **Action 8.2 :** Faciliter l'installation des médecins sur le territoire
 - Poursuivre le soutien à l'exercice médical groupé (ex. mise en place de MSP dans le cadre des CLS)
 - Aider et accompagner les familles désireuses de s'installer en Haute-Saône (guichet unique intercommunal, aide aux démarches liées à l'emménagement, à la scolarisation des enfants...)
 - Pérenniser les aides financières et matérielles à destination des étudiants en médecine
- **Action 8.3 :** Mettre en place une stratégie de communication ciblée à destination des étudiants en médecine et des jeunes médecins
- **Action 8.4 :** Capitaliser sur les nouvelles technologies pour améliorer l'accès à la santé sur le territoire (ex. télémedecine)
- **Action 8.5 :** Développer la santé préventive sur le territoire

Autres documents directeurs

- Projet Régional de Santé Franche-Comté 2012-2016
- Projet Régional de santé Bourgogne – Franche-Comté en cours de rédaction
- Ensemble des CLS
- Schéma départemental de l'offre de santé de proximité, 2013

Suivi

Suivi et évaluation

1. Réalisation des actions des CLS
2. Nombre de MSP installées
3. Mise en place effective de dispositifs d'accompagnement
4. Déploiement de la télémedecine
5. Nombre d'ateliers de santé préventive

Calendrier

Action 8.1 : début 2018

Action 8.2 / 8.3 / 8.4 / 8.5 : tout au long du Schéma

Besoins et objectifs

Eléments de diagnostic

- La mobilité, un enjeu primordial dans le département et une condition essentielle de l'accès aux services
- La persistance de freins matériels (acquisition d'un véhicule, réparation/entretien...) et psychologiques (repérage dans l'espace, utilisation d'un plan, anxiété...) à la mobilité

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Faciliter l'accès aux services pour les publics les moins mobiles
- Mettre en cohérence les initiatives collectives et individuelles afin de développer une diversité de solutions de mobilité pour les personnes les plus isolées

Mise en œuvre

Porteur(s) de l'action

Pilote : Etat / Département

Partenaires : Région, EPCI, communes, ensemble des Autorités Organisatrices de Mobilité, MSAP, acteurs de l'insertion, acteurs économiques...

Préconisations

- **Action 9.1** : Encourager les initiatives permettant de lever les freins matériels et psychologiques à la mobilité : aides au permis de conduire, auto-écoles sociales, garages solidaires, prêts et locations de véhicules, ateliers de repérage dans l'espace, actions de sensibilisation à l'usage des transports en commun...
- **Action 9.2** : Réfléchir à la mise en place d'une plateforme de mobilité à l'échelle départementale qui centraliserait les initiatives tant en matière de transport collectif que d'aides individuelles à la mobilité
- **Action 9.3** : Favoriser le développement du Transport à la Demande (TAD) et mettre en réseau les collectivités disposant ou souhaitant disposer de ce service

Suivi

Suivi et évaluation

1. Création d'une plateforme de mobilité départementale
2. Nombre d'ateliers et d'actions mobilité pour tous et niveaux de participation

Calendrier

Action 9.1 : tout au long du Schéma

Action 9.2 : en 2018

Action 9.3 : tout au long du Schéma

— Orientation n°4 —

**Rapprocher les Haut-saônois
des services de proximité**

Besoins et objectifs

Eléments de diagnostic

- Un grand nombre d'acteurs, de dispositifs et d'aides dans le portage de projets économiques (création ou reprise d'activités) à destination des collectivités et des commerçants
- La présence d'une plateforme de primo-accueil des entreprises permettant de coordonner les réponses apportées aux porteurs de projet à l'échelle des EPCI

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Promouvoir les dispositifs et financements existants
- Favoriser la création/reprise d'activités
- Appuyer les intercommunalités dans la prise de compétence ou la montée en puissance du développement économique sur leur territoire

Mise en œuvre

Porteur(s) de l'action

Pilote : Région

Partenaires : Etat, Département, EPCI, acteurs économiques (dont économie sociale et solidaire), chambres consulaires, associations (ADIE, BGE...), Initiative Haute-Saône

Préconisations

- **Action 10.1** : Favoriser la montée en puissance de la plateforme départementale, guichet unique à destination de l'ensemble des porteurs de projets :
 - Communiquer et promouvoir le dispositif
 - Organiser l'animation de la plateforme départementale (ex. Région?)
 - Mettre en place des temps d'échanges et de formation
 - Intégrer la plateforme au portail numérique unique
- **Action 10.2** : Valoriser les dispositifs existants facilitant le développement économique local (acquisition de locaux commerciaux par les collectivités, DETR, fonds FISAC, OCMACS, EPARECA, prêts d'honneur, avances remboursables...)
- **Action 10.3** : Communiquer davantage autour du dispositif CREAFFAIRES (bus de la création d'entreprise)

Autre document directeur

- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Suivi

Suivi et évaluation

1. Nombre d'utilisations de la plateforme et résultats en termes d'aboutissement de projets
2. Réunions d'échanges entre acteurs du monde économique
3. Demandes de soutien des porteurs de projet

Calendrier

Action 10.1 : tout au long du schéma (intégration au portail numérique unique quand celui-ci sera créé)

Action 10.2 : tout au long du Schéma

Action 10.3 : tout au long du Schéma

Fiche action n°11 : S'appuyer sur l'innovation et les ressources locales pour maintenir les services de proximité

Besoins et objectifs

Eléments de diagnostic

- Un enjeu de maintien, notamment en milieu rural, d'un maillage commercial de proximité
- Des commerces et services de proximité qui apparaissent comme une condition essentielle de l'attractivité du territoire et de maintien du lien social
- Une évolution des usages de consommation (Internet, commandes en lignes, nouvelles pratiques de consommation tournées à la fois vers les grandes surfaces et la consommation locale et responsable ...)

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Maintenir l'offre de commerces en milieu rural par l'innovation, la modernisation et la mutualisation

Mise en œuvre

Porteur(s) de l'action

Pilotes : Etat, Département

Partenaires : Région, EPCI, acteurs économiques (producteurs, commerçants...), chambres consulaires

Préconisations

- **Action 11.1** : Encourager les initiatives de mutualisation et de diversification des activités pour un même commerce de proximité :
 - Conforter la position de relais de services et d'acteur de proximité des commerces en milieu rural (ex. relais colis, participation à l'animation locale)
 - S'appuyer sur les études réalisées par la CCI qui possède des données objectivées (taux de vacance, taux de fuite, potentiels de consommation...)
 - Le cas échéant, et en l'absence de concurrence directe, favoriser le commerce ambulant
- **Action 11.2** : Capitaliser sur l'appétence de l'utilisateur pour la consommation locale et responsable
 - Soutenir les projets d'implantation de maisons de producteurs et de transformateurs de produits agricoles
 - Développer l'usage de l'outil Agrilocal, permettant de lier producteurs locaux et acheteurs dans le développement de circuits-courts pour la restauration collective publique

Autres documents directeurs

- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Suivi

Suivi et évaluation

1. Evolution du nombre de commerces
2. Nombre de créations de Maisons de Producteurs et ouvertes au public
3. Volume de transaction par l'outil Agrilocal

Calendrier

Actions 11.1 / 11.2 : tout au long du Schéma

Fiche action n°12 : Garantir une solidarité territoriale dans l'accès à la culture et aux savoirs

Besoins et objectifs

Eléments de diagnostic

- L'accès à l'offre pour les Haut-Saônois résidant dans les territoires les plus ruraux
- La coordination entre les différents acteurs intervenant dans le champ de la culture
- Le soutien aux initiatives locales et l'accompagnement des intercommunalités dans la construction d'une politique de développement culturel

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Développer et structurer l'offre culturelle dans les territoires
- Développer les usages numériques
- Renforcer la mise en réseau des acteurs culturels et leur mise en lien avec les autres acteurs locaux (sociaux, éducatifs,...)

Mise en œuvre

Porteur(s) de l'action

Pilotes : Département, Culture 70

Partenaires : EPCI, communes, DRAC

Préconisations

- **Action 12.1** : Poursuivre la structuration du réseau départemental de médiathèques / bibliothèques ainsi que la professionnalisation des équipes
- **Action 12.2** : accroître la ressource numérique (musique, prêt de tablettes...) et constituer un centre de ressources documentaires pour les médiathèques et établissements culturels de Haute-Saône
- **Action 12.3** : Inciter à de nouvelles pratiques d'autoformation dans les bibliothèques
- **Action 12.4** : soutenir une dynamique transversale autour de l'action culturelle (animation)
- **Action 12.5** : Renforcer et développer les packs culturels

Autres documents directeurs

- Plan de la lecture publique en Haute-Saône, 2017-2021

Suivi

Suivi et évaluation

1. Nombre de médiathèques intercommunales / têtes de réseau
2. Nombre de bibliothèques / médiathèques rejoignant le réseau
3. Fréquentation des bibliothèques / médiathèques
4. Nombre de packs culturels

Calendrier

Action 12.1 / 12.2 : tout au long du Schéma